

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors.

PV. N°7

Réunion du 13/10/2020 à 10h

ASSISTENT: Gérard GONZALEZ. Andrée BRESSOLLES. Georges GOIZE. Manuel

GONZALEZ. Nathalie ADELLACH.

Absent : Florence MELLET

« Sous réserve de validation par le Comité Directeur »

La commission de la CDOCC s'est réunie ce jour : Suite à la demande du club de Lézat pour modification de la date CA1, la commission rejette la demande d'avancer la rencontre au samedi 17 Oct. à 20H. La date de cette rencontre est maintenue au dimanche (demande faite par le club de Lézat au 1^{er} tour) de plus pour des raisons logistiques (Arbitre et Délégué).

Lézat 1 / Laroque 1 le 04/10/2020. 18/10/2020 à 15H.

Le club As Critourienne ne pouvant recevoir pour la rencontre CA1, terrain occupé. La commission en application de l'Art 6 des règlements de la Coupe Ariège 1 et 2, inversion de la rencontre le club de Coussa 1 devient équipe recevante.

Coussa 1 / AS Critourienne. 18/10/2020 à 15H

ARTICLE 16: Frais et indemnités Dans la phase de qualification, les frais de déplacements et indemnités des officiels sont à la charge du club recevant et débités sur le compte du club. Dans le cas d'une rencontre inversée, le défraiement des arbitres sera à la charge du club qui reçoit.

Application de l'arrêté préfectoral (sous réserve de modification)

4

Fin de la réunion 12H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G. GONZALEZ

